

Période d'adhésion à l'assurance collective 2022

Foire aux questions

1. Quelles sont les nouveautés du régime d'assurance collective au Canada pour 2022?

Les options actuelles de couverture, le régime et les coûts associés demeurent inchangés pour l'an prochain, et de nouveaux avantages sociaux et des bonifications s'y ajoutent :

- **Nouveau service de télésanté** qui vous permet de consulter des professionnels de la santé dans le confort de votre foyer. Ce service est offert à toutes les personnes qui sont inscrites à un régime d'assurance maladie de la Financière Sun Life. **En savoir plus.**
- **Une plus grande couverture en soins de santé mentale à compter du 1^{er} janvier.** Nous augmentons le montant maximal annuel de la couverture en santé mentale que vous pouvez recevoir chaque année à 1 000 \$ par personne dans le module B (le montant actuel est de 500 \$) et à 1 500 \$ dans le module C (le montant actuel est de 700 \$). Connectez-vous à votre compte de la Financière Sun Life à l'adresse masunlife.ca/aecom pour connaître les professionnels de la santé mentale admissibles (dans la catégorie paramédicale).
- **Nouvelle couverture des médicaments pour traiter l'infertilité à compter du 1^{er} janvier.** Tous les régimes d'assurance maladie de la Financière Sun Life couvriront les médicaments pour traiter l'infertilité admissibles, jusqu'à concurrence d'une prestation maximale à vie de 10 000 \$ (après l'atteinte de la franchise du module A).
- **Améliorations au compte de dépenses personnel (CDP) à compter du 1^{er} janvier.** Le CDP sera entièrement transféré sur une plateforme numérique! Cette initiative permettra de faciliter et d'accélérer le traitement des réclamations, et vous pourrez consulter en tout temps la liste élargie des dépenses admissibles. Connectez-vous à votre compte de la Sun Life à l'adresse masunlife.ca/aecom pour obtenir la liste complète.
- **Nouvel avantage social lié au rétablissement de l'identité à compter du 1^{er} janvier** pour vous aider à prévenir le vol d'identité et vous soutenir en cas de vol d'identité. **En savoir plus.**
- **Le coût de votre assurance invalidité de courte durée (ICD) diminuera le 1^{er} janvier.** Nous réduisons les coûts de l'assurance ICD de base et bonifiée.

2. Le montant de ma contribution changera-t-il en 2022?

La couverture de soins de santé vous coûtera le même montant l'année prochaine. Les retenues prélevées sur la paie resteront inchangées par rapport à 2021 pour les modules B et C (consultez le **guide Ce qui change** pour obtenir les montants exacts), et AECOM continuera d'offrir le module A sans aucuns frais pour vous ni pour vos personnes à charge.

Les retenues sur la paie demeureront également identiques pour les autres assurances, sauf pour l'assurance ICD, qui diminueront. Vous obtiendrez tous les coûts pour 2022 lorsque vous vous inscrirez en ligne à compter du 1^{er} novembre.

3. La procédure d'adhésion change-t-elle?

Vous devez adhérer au [AECOMBenefitsOnline.com](https://www.aecombenefitsonline.com), comme lors des années passées. Il suffit d'ouvrir une session et de saisir le code d'accès et le mot de passe que vous avez déjà utilisés pour vous inscrire sur ce site. Vous trouverez votre code d'accès sur votre carte de la Sun Life ou en suivant ces directives :

- **Employés du groupe DCS :** Votre code d'accès est votre identifiant Workday. Pour le trouver, ouvrez une session dans Écosystème > Services aux employés, puis cliquez sur le lien Workday et affichez votre page de profil. Si vous avez besoin d'aide pour trouver votre code d'accès après avoir suivi ces étapes, vous pouvez soumettre un billet par l'entremise du Centre de services aux employés.
- **Employés du groupe EOM-O&G :** Votre code d'accès est votre numéro d'employé. Si vous ne connaissez pas votre numéro d'employé, adressez-vous à votre gestionnaire ou communiquez avec le Centre de services aux employés au 1-877-354-6847 ou à l'adresse og.esc@aecom.com.

4. Qu'arrivera-t-il si je n'effectue aucun changement pendant la période d'adhésion à l'assurance collective?

Si vous n'effectuez aucun changement, les options d'assurance collective que vous aviez en 2021 se poursuivront en 2022, et votre allocation de dépense sera automatiquement versée dans votre compte gestion-santé (vous ne pourrez effectuer aucune modification à cet effet après le 19 novembre). La période d'adhésion à l'assurance collective est un excellent moment pour revoir votre choix de couverture, mais vous restez assuré même si vous n'en profitez pas. Vous obtenez alors la couverture par défaut suivante :

Assurance	Couverture par défaut pour 2022
Soins de santé (médicaux et dentaires)	<ul style="list-style-type: none">• Vous conservez le même module de soins de santé qu'actuellement (y compris les services de télésanté)• Si vous habitez au Québec et avez renoncé à l'assurance médicale et dentaire, cette renonciation reste en vigueur
Compte gestion-santé et compte de dépenses personnel	La contribution annuelle au compte de dépenses sera versée par défaut dans le CGS.
Assurance vie de base et assurance D et MA	Une (1) fois le salaire annuel arrondi à la tranche de 1 000 \$ supérieure (si votre salaire correspond déjà à un multiple de 1 000 \$, votre couverture ne sera pas arrondie à la tranche de 1 000 \$ supérieure)
Assurance vie facultative	La même qu'actuellement
Assurance accident pour voyage d'affaires	Quatre (4) fois le salaire annuel, arrondi à la tranche de 1 000 \$ supérieure, si elle ne correspond pas déjà à un multiple de 1 000 \$ (aucune adhésion requise)
Assurance invalidité de courte durée	La même qu'actuellement
Assurance invalidité de longue durée	La même qu'actuellement
Assurance contre les maladies graves	La même qu'actuellement
Avantages facultatifs (assurance habitation, automobile, pour animaux de compagnie et pour le rétablissement de l'identité)	Vous pouvez adhérer à ces assurances à tout moment de l'année; vous conserverez vos choix de couverture actuels
Autres avantages sociaux (PAE, myStrength, télésanté, Care.com, etc.)	Les mêmes qu'actuellement (aucune adhésion requise)

5. **Pourquoi devrais-je examiner et mettre à jour les renseignements relatifs à mes bénéficiaires?**

L'une des meilleures façons de protéger votre mieux-être financier consiste à désigner vos bénéficiaires, c.-à-d. les personnes qui recevront vos prestations si vous décédez. Vous pouvez modifier vos bénéficiaires en tout temps; en fait, il est toujours bon d'examiner et de mettre à jour les renseignements relatifs à vos bénéficiaires pour veiller à ce qu'ils soient exacts et à jour. Si vous décédez et n'avez désigné aucun bénéficiaire ou si les renseignements relatifs à vos bénéficiaires sont inexacts, cela pourrait retarder considérablement le versement des prestations (ou empêcher tout versement) pendant une période très éprouvante pour vos proches. Apprenez-en davantage sur **la mise à jour de vos bénéficiaires**.

6. **Qu'en est-il des nouveaux employés?**

Si vous commencez un emploi chez AECOM entre le 19 novembre et le 31 décembre 2021, vous devrez adhérer à deux reprises :

- Dans les 31 jours suivant votre date d'embauche pour choisir vos avantages sociaux pour 2021. Votre couverture sera rétroactive à votre date d'embauche.
- Tout de suite après, on vous invitera à choisir votre couverture d'assurance collective pour 2022, et vous n'aurez qu'une journée pour le faire.

Il sera impossible d'adhérer entre le 23 et le 31 décembre 2021. Les nouveaux employés qui n'ont pas eu l'occasion d'adhérer avant le 31 décembre pourront le faire à compter du 1^{er} janvier 2022, et choisir leur couverture à la fois pour 2021 et 2022.